

## Compte rendu de réunion du groupe de réflexion du 10 janvier 2020 « Protection juridique des personnes vulnérables »

**Présents/excusés :** Cf. Tableau en fin de compte-rendu

### **Ordre du jour :**

Constituer un groupe de travail pour améliorer les modalités de collaboration entre les professionnels de médico-social et le Parquet civil dans le traitement des Mesures de Protection (MP)

### **Constat général :**

Une certaine lenteur dans le traitement des demandes de mesure de protection quand elles émanent de professionnels, qui entraîne une difficulté majeure dans l'accompagnement des personnes âgées isolées et très vulnérables : procédure de traitement, délai, modalités de communication et de transmission...

### **Objectifs de la réunion :**

- Lister les principales difficultés rencontrées :
  - o par les professionnels demandeurs
  - o par le Parquet civil et Juges des tutelles (JDT)
- Identifier les attentes de chacun
- Définir ensemble les problématiques sur lesquelles on peut travailler ; et celles sur lesquelles les contraintes ne permettent pas d'agir
- Choisir le sujet à traiter et constituer un groupe de travail restreint

	PROFESSIONNELS	Réponses possibles	PARQUET CIVIL
<b>DIFFICULTES</b>	<p><u>Pour les Assistants de Services Sociaux Hospitaliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Obtenir un CMC (difficile en période de crise ou grave PB de santé)</li> <li>→ Financer un CMC</li> <li>→ Se procurer les documents administratifs</li> </ul> <p><u>Pour les médecins experts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir une porte qui s'ouvre ou la bonne adresse</li> </ul>	<p>→ le SSH saisit le Parquet pour une réquisition du méd. EXP.</p>	<p><b>Concernant les expertises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Obtenir un CMC</li> <li>→ Être informé par les médecins experts de leur modification d'activité (arrêt des expertises, changement du secteur)</li> <li>→ Manque de médecins experts selon les zones géographiques</li> <li>→ Peu de médecins experts se déplaçant à domicile et acceptant des paiements différés (si réquisition du Parquet)</li> </ul> <p><b>Concernant les dossiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution possible de la situation de la personne à protéger entre le moment de la demande de MP et le moment de son traitement : changement d'adresse du domicile, évolution de l'état de santé...</li> <li>→ Manque de précision sur le type de mesure de protection attendu par le professionnel requérant</li> </ul>
<b>ATTENTES</b>	<p><u>Pour les requérants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Être informé par le Parquet sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état d'avancement de la demande de la MP : recevable, en attente du CMC, envoyé au JDT...</li> <li>• Le nom du médecin expert, quand celui-ci est désigné par le Parquet</li> </ul> </li> <li>→ Avoir la liste des médecins experts à jour</li> <li>→ Être informé par le JDT du traitement de la demande ou de la décision et du mandataire nommé</li> </ul> <p><u>Pour les médecins experts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer les liens avec les ASS des CCAS qui peuvent transmettre des éléments manquants (résidence de la personne...), voire être présents lors de la visite d'expertise</li> </ul>	<p>→ Fiche navette CD (Claire VINSON)</p> <p>→ Accusé de Réception (TJ Avignon)</p>	<p><b>Dans la constitution de la demande de MP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ État civil complet : nom, prénom, date et lieu de naissance</li> <li>→ Nom + mail + téléphone du professeur demandeur</li> <li>→ Coordonnées d'une personne en relais (d'un professionnel ou d'un proche) pour fixer un RDV (avec le JDT)</li> <li>→ Définir les critères de l'urgence (pour les professionnels, le Parquet et le JDT) &gt; Définir la notion de risque et de besoins pour le majeur à protéger : spoliation, dégradation de l'état de santé/situation...</li> <li>→ Préciser dans le dossier de demande de mesure de protection l'existence de difficultés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à obtenir les informations concernant la personne</li> <li>- à se procurer les justificatifs demandés ou toutes autres difficultés (item à rajouter dans le dossier de demande)</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Identifier le droit commun avant d'initier une demande de MP :</b> habilitation familiale...</p>

## Axe projet du groupe de travail

Sujet : **Faciliter le traitement des demandes des mesures de protection adressées au Parquet civil, et en réduire le délai**

### Objectifs du projet :

- 1) Recenser tous les documents déjà utilisés (fiches navettes, notes médico-sociales du CD, du SPIP, des gestionnaires de cas...)
- 2) Identifier les éléments indispensables et caractériser la notion d'urgence pour le Procureur, le JDT et les professionnels requérants
- 3) Elaborer :
  - un document unique pour l'instruction des demandes (précisant l'urgence, l'attendu, éventuellement les difficultés à constituer un dossier...) en se référant au Décret n°2019-1464 du 26 décembre 2019 relatif à l'évaluation de la situation du majeur à protéger transmise au Procureur de la République (Béatrice JACOB)
  - une fiche navette/accusé de réception entre le professionnel requérant et le Parquet/JDT
- 4) Définir un plan de communication pour une diffusion départementale aux tribunaux et aux professionnels concernés

### Composition du groupe de travail :

#### - Centre Hospitalier d'Avignon :

- Séverine DELANNAY
- Barbara BARBUT
- Henri NACHAR

#### - Centre Hospitalier de Montfavet :

- Christine ZAGOT

#### - Centre Hospitalier de Cavaillon :

- Fanny BERTRAND

#### - PTA-GESTION DE CAS

- Audrey PINEAUD

#### - Département :

- Pascale MARBOEUF
- Claire VINSON

#### - MDPH :

- Mylène AUJART-CATOT

#### - MJPM :

- Caroline MONTRIGNAC

#### - Tribunal judiciaire d'Avignon :

- Angéline NAKHLEH

Prochaine réunion du groupe de travail :

**Vendredi 13 mars 2020 de 9h30 à 12h00 au Centre Hospitalier de Montfavet**

Petite Salle des Entrées (1<sup>er</sup> étage à gauche)

## Membres du groupe de réflexion

Organismes	Prénom/Nom	Fonction	Présence
Département -Service Cellule vulnérabilité -	Claire VINSON	Chef de Service	1
	Laurence COUSIN		1
Département Service "Evaluation et accompagnement	Pascale MARBOEUF	Chef de Service	1
CH de Montfavet -Pôle social & médico-social	Christine ZAGO	Cadre socio-éducatif	1
CH de Montfavet - SPIPM	Marie CARTOUX	Responsable	1
CH Cavaillon	Fanny BERTRAND	ASS	1
CH de Vaison la Romaine -service social	Jessica EYNARD	ASS	Excusée
CH de Vaison la Romaine -EMGHV	Stéphanie LY	ASS	Excusée
CH d'Avignon -Service social	Barbara BARBUT	ASS	1
CH d'Avignon -Service social	Séverine DELANNAY	Cadre socio-éducatif	1
CH de Carpentras -Service social	Fanny MARTIN	ASS	Excusée
CH de Montfavet - Pôle Grand Avignon-Alpilles	Didier BOURGEOIS	Médecin psychiatre expert	Excusé
CHA - Court séjour gériatrique	Henri NACHAR	Médecin gériatre expert	1
Tribunal de proximité d'Orange	Béatrice JACOB	Juge des tutelles	1
Tribunal Judiciaire d'Avignon	Angélique NAKHLEH	Juge des tutelles	1
Tribunal Judiciaire d'Avignon - Service protection des	Marie-Isabelle GALLIS-	Greffier	1
Tribunal Judiciaire d'Avignon - Service protection des	Magali SAVADOGO	Greffier	Excusée
Tribunal Judiciaire d'Avignon - Service civil du Parquet	Caroline ARMAND	Vice-procureur	1
Tribunal de proximité de Carpentras	Alexandre CONSTANT	Substitut du procureur	1
DDCS 84 Service Accès aux droits et protection des	Sabine LEQUINIO	Gestionnaire	Excusée
Organisme tutélaire Udaf 30 antenne du Vaucluse	Mourad ABSLAMA	Chef de service	1
Organisme tutélaire ATV-ATIS	Juliette BERARD	MJPM	1
Organisme tutélaire ATV-ATIS	Michel RIBES	Responsable	Excusé
Organisme tutélaire ATG antenne du Vaucluse	Elise DETREZ	Chef de service	Excusée
Organisme tutélaire ADVSEA	Najat AKALAY	Directrice	Excusée
Groupement des MJPM	Caroline MONTRIGNAC	Présidente	1
PTA/MAIA Ressources Santé Vaucluse	Audrey PINEAUD	Gestionnaire de cas	1
PTA/MAIA Ressources Santé Vaucluse	Myriam COULON	Pilote projets	1
MAIA Sud Vaucluse	Candy GRANIER	Pilote projets	1